

## Clonage ou la traversée du miroir

Louise Vandelac

Special Issue, 2003

Le vivant et la rationalité instrumentale

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1002334ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1002334ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Liber

ISSN

0831-1048 (print)

1923-5771 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Vandelac, L. (2003). Clonage ou la traversée du miroir. *Cahiers de recherche sociologique*, 141–157. <https://doi.org/10.7202/1002334ar>

*Louise Vandelac*

## Clonage ou la traversée du miroir

Conçu dans la magie des prolifiques disques de Pétri, le clonage, avec ses promesses de photocopies vivantes, de miraculeuses lignées cellulaires et d'amélioration calibrée des espèces pour chaînes de montage vivantes, serait-il le dernier avatar du « progrès », auquel nous serions sommés d'acquiescer ? Manifestement, certains s'apprêtent déjà à traverser ce miroir dans l'espoir trouble d'y trouver leur double, au risque de s'y perdre et de nous y perdre... corps et âme...

En avril 2002, les raéliens promettaient la naissance des premiers clones humains pour le Noël suivant. Ce qui, depuis, s'est révélé être un canular, s'inscrivait dans la foulée des stratégies médiatiques caractérisant, depuis vingt ans, les dérives des technologies de reproduction qui imposent, d'abord dans l'imaginaire puis dans la chair, l'inconcevable — le tout masqué sous de fallacieuses prétentions thérapeutiques<sup>1</sup> et au nom d'un prétendu droit individuel de se « reproduire<sup>2</sup> ».

---

1. Dans un article du *Globe and Mail* du 15 mai 2002, Margaret Somerville souligne avec à propos comment Abdullah Daar, Timothy Caulfield, Bartha Knoppers et Peter Singer plaident en faveur du clonage d'embryons humains pour cellules souches en réussissant le tour de force de masquer l'opération sous les termes de « transfert nucléaire », en ne renvoyant au clonage qu'à deux reprises et en n'utilisant jamais ni le terme embryon ni celui d'embryon humain.

2. Dans *Le Devoir* du 25 mai 2000, reprenant un article du *Monde* de Jean-Yves Nau, les arguments avancés par nombre de scientifiques en faveur du clonage

C'est dans cet univers de technicisation de la procréation, qui a su distiller une conception de plus en plus morcelée et instrumentale de l'engendrement, parfois transformé en production sérielle de vivants — dont certains sont destinés à naître, et d'autres à n'être que matériel de laboratoire —, qu'on tentera ici de lire l'éthique du temps, à travers les franges du futur cloné que plusieurs nous annoncent.

Après avoir vu glisser la conception des êtres hors de l'enceinte de la maternité et hors des paramètres ayant défini jusqu'alors l'espèce humaine<sup>3</sup>, nous voilà désormais conviés, dernière métaphore industrielle et ultime métamorphose de cette « échappée belle », à tout cloner : des plantes aux animaux, jusqu'à nos propres embryons ; ces prétendues fontaines de jouvence génératrices de lignées cellulaires symbolisant même, pour certains Narcisse, l'illusion de « vies xerox » à l'infini... Comme le rappelle, avec justesse, le philosophe Dany Robert Dufour, « désormais, la permanence du corps, accordée sans condition à chacun des quatre-vingts milliards d'humains qui nous ont précédés, n'est absolument plus garantie à ceux qui vont venir. [ ... ] Un autre mode de sélection se met en place, une sélection artificielle, erratique mais voulue, commandée mais aveugle... [ ... ] L'être humain apprend, chaque jour un peu mieux, à intégrer, dans le patrimoine génétique de telle espèce, des traits importés de telle autre [ ... ]. Nous sommes entrés dans un fabuleux bricolage des formes et des conditions du vivant, tellement incontrôlé, que nul ne saurait en anticiper les effets. [ ... ] Il est donc évident, que les humains, du moins certains d'entre eux, ne sont pas loin de s'échapper d'eux-mêmes et vont bientôt tenter de changer de corps... voire même de se cloner<sup>4</sup>... »

---

d'humains sont identiques à ceux de la fécondation *in vitro* : prétendue lutte contre la stérilité et recherche médicale. Cela était prévisible à partir du moment où les arguments critiques de la majorité des scientifiques se limitaient à l'inefficacité et aux risques du clonage, et s'attachaient moins à son principe qu'à ses modalités techniques. Voir l'entrevue du professeur Claude Surcou, président de l'Académie française de médecine dans K. Parent et L. Vandéac, *Clonage ou l'art de se faire doubler* (Office national du film du Canada, 2000).

3. L. Vandéac, « Technologies de reproduction : l'irresponsabilité des pouvoirs publics et la nôtre... », *Sociologies et sociétés*, vol. 28, n° 2, automne 1996, p. 109-122 ; « Menace sur l'espèce humaine... ou démocratiser le génie génétique », *Futuribles*, n° 264, mai 2001, p. 5-26.

4. D. R. Dufour, *Lettres sur la nature humaine à l'usage des survivants*, Paris, Calmann-Lévy, 1999, p. 2-4.

À travers la figure puissamment polysémique du clonage, et à travers ses effets miroirs de nous-mêmes et de nos sociétés, se profile en effet un étonnant remodelage de la conception des êtres et du monde. Or malgré l'indignation, l'acceptation du clonage s'insinue progressivement dans les esprits. Certes, elle varie selon qu'on parle de clonage d'animaux, d'humains ou d'embryons. Elle varie également selon les finalités annoncées, selon le stade de développement du clone, selon les prétentions thérapeutiques et selon l'allure du porteur : en blouse blanche à la manière du docteur Antinori ou en survêtement blanc, à la manière de Raël !

Se cloner un « embryon matière première », dans l'espoir d'avoir ainsi une vie à rallonge, constituerait pour plusieurs, un fabuleux progrès scientifique, tandis que d'autres baissent pudiquement les yeux devant l'éventualité de croiser un jour le regard de copies humaines clonées<sup>5</sup>.

Au cours des dernières années, on a vu basculer le clonage de l'univers des mythes et des fantasmes où il était confiné à celui du passage à l'acte. Cela s'est fait d'abord en douce, chez l'animal, avec le clonage par scission embryonnaire. Cette gémellité forcée, pratiquée dès les années 1970 chez les vaches, visait à augmenter une production laitière, par ailleurs limitée par des quotas ! Dans le cas de l'embryon humain, c'est le 13 octobre 1993 que le Congrès des associations américaines et canadiennes de fertilité et d'andrologie salua, à Montréal, l'exploit du premier clonage d'un embryon de quelques cellules, en accordant à ses chercheurs le prix de la meilleure communication<sup>6</sup>. En 1999, une première réussite chez le babouin fut

---

5. Le Canada est l'un des rares pays au monde à avoir refusé par deux fois un projet de loi contre le clonage humain, ce qui lui a permis de laisser légitimer par un organisme de recherche en santé le clonage de cellules souches d'embryons surnuméraires et de laisser ainsi les faits accomplis faire la loi. Il avait adopté la même stratégie dans le domaine des technologies de reproduction, où il a consacré trente millions en quinze ans pour ne rien faire, tout en s'appropriant, avec le projet de loi C-13, à cautionner ce qui a été fait et même à reconnaître les contrats d'enfantement et de gestation.

6. Hall et ses collaborateurs concluaient leur recherche sur le clonage d'embryons humains en demandant, après avoir violé les directives d'à peu près tous les comités d'éthique du monde, la permission d'élargir la recherche sur des embryons humains viables ! Un tel scénario est désormais classique : on repousse

abusivement présentée comme premier clonage de primate. Cependant, cette duplication embryonnaire n'était qu'une expression mineure du « vrai clonage », symbolisé lui, par la brebis Dolly, alors que l'affaire a pris son plein essor avec Polly, la brebis transgénique avec gène humain, qui annonçait, quant à elle, la mise en route de chaînes de montage transgéniques, brevetées de surcroît.

C'est en effet le clonage par transfert du noyau d'une cellule adulte dans un ovule énucléé, appliqué à la photogénique Dolly, suivi par des moutons et un chat, par des singes clonés à partir de cellules fœtales puis par Polly, suivi à son tour par le clonage intergénérationnel de vaches et de quatre cents souris, qui a véritablement ouvert l'ère clonique. À l'automne 2001, la publicité accordée au clonage controversé d'embryons humains de quelques cellules<sup>7</sup> marqua un autre coup médiatique dans l'accélération de cette industrialisation du vivant. Malgré leurs ratés d'usage<sup>8</sup>, ces expérimentations nous rapprochent un peu plus encore, sinon de l'éventualité du clonage d'êtres humains — qui s'avère nettement plus complexe que prévu —, du moins de la légitimation du clonage d'embryons humains, véritable enjeu économique.

Au cours des dernières années, le discours sur le clonage a délaissé les armées de clones des romans de science-fiction et la

---

les limites imposées par les comités éthiques en s'appuyant sur le sensationnalisme médiatique pour assimiler l'effet de sidération qui l'accompagne à de l'acquiescement... (L. Vandelac, R. Baraldi et É. Fortin, « La reproduction médiatiquement assistée », *L'Agora*, vol. 1, n° 4, décembre 1993-janvier 1994, p. 1 et p. 36-39; L. Vandelac, « Clonage médiatique... Life is Xerox and I am just a copy », *Interface*, vol. 15, n° 1, janvier-février 1994, p. 39-41.

7. En novembre 2001, la firme Advanced Cell Technology of Massachusetts publia un article très controversé dans le *Journal of Regenerative Medicine*, précédé par un véritable battage publicitaire expliquant la création de trois embryons humains clonés au stade de six cellules.

8. Après l'arthrite et le vieillissement précoce de la brebis clonée Dolly, faisant dire au professeur Ian Wilmut, de l'Institut Roslin en Écosse, « qu'on peut se demander s'il y a un seul clone parfaitement normal », on pouvait lire, le 27 août 2003, sous la plume d'Helen Pearson, dans *Nature News Service*, que les trois survivants des quatre cochons clonés par l'équipe de J. Yang, à l'université du Connecticut, étaient morts à six mois, des suites de problèmes cardiaques. Ce sont deux exemples de la très longue liste de problèmes de santé et de mortalité précoce observés chez les clones dont la conception encore très aléatoire exige un grand nombre de gamètes et se solde par un infime taux de grossesses à terme.

duplication d'une progéniture en dix exemplaires, tel qu'illustré par le célèbre photomontage du *Times Magazine*, pour se concentrer sur le clonage dit reproductif et thérapeutique. Ainsi, après avoir braqué les projecteurs sur les projets de « clonage reproductif », formule tautologique désignant un « bouturage à visée palliative », prétendument destiné à « réparer », au sens figuré, la douleur parentale de la perte d'un enfant ou l'impossibilité d'en concevoir un, l'essentiel du débat a été concentré sur le « clonage thérapeutique ». Cette expression réussit le tour de force, par la magie de la technique du clonage prétendument légitimé par l'espoir d'une thérapie, à annuler l'existence même de l'embryon. Le clonage dit reproductif vise notamment à produire son double comme « matériel embryonnaire » afin de « réparer », au sens propre, des tissus et organes de celui qui se « nourrirait » ainsi de son clone. Il vise pour l'instant surtout à cloner les cellules souches à partir d'embryons dits « surnuméraires »<sup>9</sup>. Mais peut-être un jour l'espoir d'accélérer la recherche sur les cellules souches et sur la production de tissus et d'organes de rechange conduira-t-il à créer des embryons à partir d'ovules d'embryons avortés : ce qui pourrait conduire, comme l'évoquent certains chercheurs, à créer des êtres issus d'embryons avortés... et donc de mères génétiques jamais nées<sup>10</sup>...

---

9. Ces embryons résultent de pratiques médicales iatrogènes visant, par la stimulation hormonale, à multiplier le nombre d'ovocytes (ovules matures) en vue de les inséminer et de produire de cinq à dix embryons, parfois vingt ou plus, pour transferts multiples, congélation, transferts ultérieurs, don à un couple ou à la recherche. Le tout vise à réduire le taux d'échec de la fécondation *in vitro*, une pratique qui n'aurait pu s'imposer avec des taux de succès d'environ 5 % durant les premières années et qui plafonne aujourd'hui aux alentours de 15 % à 20 % selon les problèmes de fertilité et l'expérience des centres.

10. Lors de la conférence annuelle de la Société européenne de reproduction humaine et d'embryologie tenue à Madrid, en juillet 2003, des chercheurs israéliens et néerlandais ont présenté les résultats préliminaires d'une étude portant sur la faisabilité d'assurer la maturation et le développement de follicules ovariens prélevés sur des embryons avortés. Le docteur Tal Biron-Shental, responsable de l'équipe de recherche de l'hôpital Meir en Israël, reconnaît le caractère controversé de telles recherches, mais souligne que ça pourrait dans certains cas être éthiquement acceptable, notamment pour combler la pénurie de dons d'ovocytes pour la fécondation *in vitro*, d'autant plus ajoute-t-elle qu'il y a un grand nombre de follicules dans un ovaire fœtal (« In vitro maturation of ovarian follicles », *BioNews* 215, 7 juillet 2003, Progress Educational Trust, [www.BioNews.org.uk](http://www.BioNews.org.uk)).

Pour l'instant, c'est en faisant miroiter d'éventuelles sources de médicaments, de biomatériaux et de produits alimentaires que s'imposent les visées économiques du clonage « d'embryons » pour production de lignées cellulaires, ainsi que le clonage d'animaux transgéniques pour constitution de nouvelles chaînes industrielles du vivant. Profitant d'un étonnant climat de naïveté sociale, le clonage, noyé de prétentions de « lutter contre la stérilité, la maladie et la mort » risque fort de refouler les premiers mouvements d'indignation avec les sempiternels discours de compétitivité internationale se jouant sur les mêmes airs « d'éthique accordéon ». Ce qui rend le clonage déjà si familier, c'est sa capacité de distiller dans l'imaginaire collectif l'idée de remodeler au goût du jour, et selon les intérêts financiers du moment, de nouvelles filières de vivant, transformées dans une pure logique instrumentale en objets de prétendue maîtrise et d'illusoire connaissances des origines... Mais comment reconnaître que, cette fois, nos pulsions d'emprise sont tournées contre nous, et contre ces boutons de fleurs d'enfants blottis dans nos entrailles ? Comment comprendre que nous sommes des êtres de chair, indissociables de notre corps et habités par l'histoire de ceux qui nous ont précédés et de ceux qui nous succèdent ? Comment saisir que de tels projets, en s'attaquant à l'identité, à l'altérité, aux alliances entre les sexes et à l'ordre des générations, menacent notre capacité même de penser ?

Certes, dans nos sociétés profondément marquées par la boulimie des technosciences et par le cannibalisme du marché<sup>11</sup> qui nous invite à nous consumer à consommer, certains esquissent un sourire empreint de relativisme, en demandant au nom de quoi on pourrait encore s'opposer à cet ultime tribut payé à la fatalité du progrès. Et forts de tous les sondages sur le sujet, ils ajoutent, d'un air entendu, « pourquoi s'inquiéter de voir l'histoire accoucher de vrais clones humains, qui se feront de toute façon » !

### L'ère de la « cymèrenétique »

Nous avons donc droit à toutes les figures réunies du clonage, incarnation vive des mythes qui ont traversé l'histoire : clonage pour

---

11. J.-C. Guillebaud, *La refondation du monde*, Paris, Seuil, 1999.

s'immortaliser, pour vaincre la stérilité, pour concevoir seul, sans sexualité et sans l'autre ; clonage pour ressusciter, pour retourner en enfance, pour se multiplier en copies conformes dans l'espoir de se rapiécer ou de se régénérer... Le registre des fantasmes à l'œuvre est prolifique. Mais l'intérêt majeur du clonage vise d'abord, *via* nos embryons et *via* certains animaux, à mettre en chair cet oxymoron qu'est « l'industrie de la vie », cette « nécro-industrie » pour reprendre l'expression de Jean-Pierre Berlan<sup>12</sup>, dont nous devenons progressivement, *via* nos gènes, nos gamètes, nos tissus et nos embryons, les objets muets et insensés.

On peut penser que le clonage d'humains pour fantasmes d'immortalité, tel que mis en scène par les raéliens, tiendrait d'un pur délire auquel il ne faudrait accorder aucun crédit. Peut-être ! Mais c'est ignorer le rôle de « chasse-neige idéologique » de tels discours et leur redoutable efficacité dans la banalisation de l'impensable. Ainsi, dès qu'on évoque l'éventuel clonage de bébés comme « remède à la stérilité », l'opposition quasi unanime contre « le clonage pour immortalité » s'amollit-elle soudainement ! Que ne ferait-on au nom du désir d'avoir « son enfant » issu de ses propres gènes ? Et qui plus est, d'avoir « son-enfant-de-soi-à-soi-pour-soi » ? Cette conception pour le moins narcissique, qui écarte d'emblée l'autre et l'autre sexe de l'engendrement, érodant ainsi les paramètres de notre commune origine, n'est-elle pas d'ailleurs en voie d'être banalisée ? Banalisée par le recours à l'insémination artificielle de femmes seules et de couples lesbiens, ainsi que, plus gravement, par le recours à des contrats d'enfantement d'hommes seuls et de couples homosexuels : pratiques que certains États s'apprêtent candidement à entériner, comme s'ils ignoraient les enjeux psychiques et les jeux d'alliances entre les sexes qui se nouent dans l'engendrement<sup>13</sup>. En éliminant la

---

12. J.-P. Berlan, *La guerre au vivant : organismes génétiquement modifiés et autres mystifications scientifiques*, Montréal, Comeau et Nadeau, 2001.

13. C'est cette logique qui a conduit le ministre de la Justice, Paul Bégin, à considérer que devant la nécessité de régler juridiquement le sort des enfants conçus par des couples lesbiens à la suite d'une insémination artificielle, le droit devait se plier aux faits accomplis et les légitimer en adoptant la loi 84. Le Québec encourage donc l'insémination artificielle pour couples lesbiens, alors que le projet de loi fédéral sur les technologies de reproduction s'apprête, pour sa part, à légitimer les contrats de gestation et d'enfantement susceptibles notamment d'être utilisés

sexualité<sup>14</sup> de l'engendrement et en réduisant l'autre au rôle de ressource biologique ou d'outil de gestation, ces pratiques, qui ne peuvent s'abriter derrière un prétendu problème biomédical de fertilité, conduisent à faire prévaloir la toute-puissance du désir et d'un prétendu droit à l'enfant, sur les droits de l'enfant, souvent réduit à un objet de don, de troc ou de vente. Ainsi, aux rêves de clonage humain pour immortalité succèdent les projets de clonage visant à pallier la stérilité, voire l'absence ou le refus d'un partenaire, le clonage incarnant alors la figure parfaite de la « re-production »...

Un tel fantasme aux accents prophylactiques, agrémenté du prétendu droit d'avoir son enfant « génétique », en conduit même certains à revendiquer le droit de « se concevoir sans gènes étrangers » ! Ainsi, dans sa campagne en vue de faire reconnaître, dans la constitution américaine, le droit de se reproduire seul, Randolph Wicker, du Clone Right United Front des États-Unis, projette-t-il sa propre photo d'enfant sur écran géant, afin de condamner les « vrais monstres » qui sont ceux qui lui interdisent de se reproduire ainsi enfant.

Dans ce cirque médiatique, certains veulent donc faire du clonage une véritable stratégie de retour en enfance, d'autres un palliatif

---

par les couples homosexuels, orientation qui risque d'être renforcée par la reconnaissance annoncée des mariages homosexuels.

14. Dans ces cas d'insémination artificielle, on substitue à un rapport sexuel d'insémination en période féconde une canule remplie du sperme d'un homme qui accepte de contribuer à la conception d'un enfant, dont il sera connu ou inconnu, selon les cas. Cette nouvelle symbolique d'une canule de sperme auto-administrée ou introduite par la conjointe du même sexe semble laisser croire qu'on puisse donner congé à l'inconscient et s'autoriser ainsi, au nom de préférences sexuelles d'adultes, à gommer les origines paternelles et les liens de filiation intergénérationnels de l'enfant ainsi conçu. On peut également utiliser, via les banques de sperme commerciales ou institutionnelles, le sperme d'un donneur-vendeur choisi sur catalogue avec photo ou non, sélectionné pour ses caractéristiques, mais qui restera généralement inconnu comme individu, tant pour la mère que pour l'enfant. Ces banques fonctionnent selon une triple logique assurantielle. Elles garantissent, d'une part, une qualité fécondante sans risques de transmission de sida, de maladies sexuellement transmissibles et de tares génétiques. Elles assurent la confidentialité et le secret de l'opération qui sera cachée à l'enfant et au géniteur. Elles constituent enfin une « assurance-fécondité » pour certains hommes qui, avant de subir une vasectomie, une chimiothérapie, ou avant de partir à la guerre... mettent en banque... au cas où...

à l'infécondité, ou d'autres encore une stratégie de résurrection. Dans la cacophonie surréaliste de cette Amérique maîtresse dans l'exploitation de la crédulité, on a même vu inaugurer en 1999 Perpetuity, un service visant à cloner votre animal de compagnie préféré !

Dans ce climat de folie, comment alors s'opposer aux bouffées « de compassion » de certaines femmes se proposant de « gester » un clone d'enfant, autre canular médiatique des raéliens largement relayé par une presse acritique et anéthique<sup>15</sup> ?

Certes on ne peut ignorer qu'un tel projet de « gester » un « doublon » défigure à la fois le féminin maternel, la maternité et la paternité, ainsi que la notion de tiers implicite à celle d'enfant. On ne peut ignorer que l'engendrement ne serait plus alors qu'un troublant simulacre modelé sur les jeux de rétroaction et d'échanges de flux d'informations si chers à la cybernétique, comme si nous étions déjà entrés dans l'étrange préfiguration d'une éventuelle « cymère-nétique ».

### Ressusciter cloné...

Comme toutes les autres dérives des technologies de reproduction, le clonage a d'abord été conçu dans les feuilles de choux médiatiques. Ainsi, le clonage dit « reproductif » a-t-il d'abord été présenté comme une stratégie de « résurrection » par un couple américain qui se proposait de cloner les cellules de son enfant mort afin de le ressusciter<sup>16</sup>. De telles mises en scène médiatiques en vue d'éventuelles « mises enceintes » cloniques ne sont pourtant que l'avant-scène d'un mouvement d'industrialisation et de brevetage du vivant sans précédent. La machine, bien en marche, l'est dans ses prémisses depuis des siècles et elle nous impose ses faits accomplis depuis plusieurs décennies déjà. Où étions-nous donc, somnambules absorbés dans les babillages de l'époque, pour n'avoir rien vu, plus myopes à nous-mêmes encore qu'aux fragiles équilibres défaits de la biosphère ?

---

15. Conférence de presse du printemps 2001 à Montréal où furent présentées six candidates acceptant de gester un embryon clonique.

16. Recruté par Raël, ce couple, qui a déjà plusieurs autres enfants, voulait cloner son dernier-né décédé en bas âge suite à une erreur médicale, utilisant pour ce faire les cellules de son cadavre ainsi que l'argent obtenu à la suite du procès.

C'est donc avec son café du matin, qu'on avale, incrédule, une dépêche perdue au cœur d'un quotidien et selon laquelle, par exemple, le Canada brevète des gènes humains depuis plus de vingt ans, à l'insu même des parlementaires censés étudier la question<sup>17</sup>. Dès le lendemain de ce réveil choquant, avant même que l'indignation n'enclenche un sursaut de réflexion, c'est au nom des enjeux et de l'enchevêtrement des effets d'une telle mise en marché de l'être et de son corps que certains nivellent, prétextant un certain « utilitarisme » dit « scientifique », toute amorce de questionnement. Soumis à ce régime quotidien, l'esprit englué dans une conception scientifique quasi religieuse, selon laquelle chaque innovation technique augmenterait notre stock d'indulgences pour nous hisser un peu plus haut vers l'autel du progrès, c'est à peine si, dans ce meilleur des mondes, nous arrivons encore à sourciller...

On voit ainsi défiler, sous les feux des caméras, tantôt un consortium de médecins italo-américains se pavanant devant l'Académie des sciences des États-Unis, tantôt quelques raéliens cherchant à persuader le Congrès des vertus du clonage. Pendant ce temps, à l'arrière-scène, des milliers de chercheurs de « l'industrie du vivant » et des institutions de haut savoir s'affairent aux « vraies affaires », que sont les mille et une applications du clonage et de la transgénèse inter-espèces et inter-règnes, à visées agroalimentaires, pharmaceutiques et industrielles<sup>18</sup>.

En effet, le clonage, c'est un truisme de le dire ainsi, n'arrive jamais seul ! Bien au-delà du sensationnalisme qui l'avalise, cette technologie scelle l'émergence de nouvelles catégories de vivants reproduits par bouturage, et accélère de surcroît les projets implicites de modifications génétiques des êtres et des espèces. Chez l'humain, l'éventualité du clonage, en broyant les paramètres biologiques et les repères psychiques, en transformant le corps, ce creuset de métaphores, ainsi que la nature et l'ordre des générations, pose avec gravité la fin du caractère unique de la personne et des alliances nouées dans l'engendrement. Sa mise en acte constituerait une attaque sans

---

17. *Globe and Mail*, 23 janvier 2002.

18. Dernier exemple éloquent, un chercheur israélien a « conçu » des poules sans plumes qui, plus frileuses, bougent davantage et grossissent donc plus vite sans avoir besoin à l'abattage d'être déplumées. Faut-il en pleurer ou faut-il en rire ?

précèdent à la différence des sexes, à la sexualité, à l'engendrement, à la filiation, à la généalogie et au lien social, bref à la suite du monde et à notre capacité même de symboliser et de penser.

Emportés par la fascination des tourbillons techniciens, et au comble de l'inconscience, nous ouvrons la danse sur ce Titanic anthropologique en proposant même d'avalier ces cellules « d'embryons médicaments » au nom d'une conception quelque peu biologiste et vampiriste de la santé... Or, à cloner des embryons pour produire des lignées cellulaires dans l'espoir d'échapper ainsi à la maladie ou à la mort, ne risque-t-on pas plutôt de s'échapper de l'humanité ? En s'appropriant, au nom de la santé, à constituer son propre fonds d'embryons clonés pour en « incorporer » les vertus, l'humain n'est-il pas en train de s'auto-absorber ? La formule peut sembler un peu crue, mais sans doute l'est-elle moins que l'enrobage thérapeutique du clonage d'embryons, qui, faisant l'impasse sur ce creuset symbolique et anthropologique qu'est notre commune origine, nous met désormais au péril de nous-mêmes.

Alors que l'Angleterre autorise la création d'embryons clonés pour la recherche, les États-Unis limitent la recherche publique aux lignées cellulaires existantes, tout en prenant soin de laisser le champ libre au secteur privé. Le Canada s'abrite quant à lui derrière un comité d'éthique des instituts de recherche en santé pour établir les règles du financement public, le pouvoir politique confiant au monde de la recherche la définition même de l'éthique commune, ouvrant ainsi la porte aux loups pour définir les règles de la bergerie. Il est vrai que le Canada, avec le projet de loi C-13, interdira peut-être tout clonage d'embryons. Mais s'il finit enfin par le faire, ce sera au prix, paradoxalement, de la reconnaissance des mères porteuses, ces « servantes écarlates » décrites par la célèbre romancière canadienne Margaret Atwood, et en cautionnant la création d'un organisme réglementaire qui semble voué à accepter à la pièce ce que le projet de loi, véritable choix de Sophie<sup>19</sup>, interdit globalement.

Cette ruée vers les cellules souches d'embryons, enjeu majeur du projet de loi canadien, étonne d'autant plus que, déjà, la prolifique

---

19. En référence au film tiré du roman *Le choix de Sophie* de William Styron, où une femme est forcée de choisir lequel de ses deux enfants sera voué à la mort.

industrie des biomatériaux humains permet de produire de la peau, de la cornée et des vaisseaux sanguins. Elle réussit même, à partir de cellules souches hématopoïétiques, à guérir, semble-t-il, certaines leucémies et anémies sévères, tout en portant l'espoir de générer un jour des organes, sans avoir à recourir à l'embryon humain<sup>20</sup>.

Si des cellules souches adultes ou postnatales, voire même des protéines de l'ovule, se révèlent être des avenues fertiles, quels sont les enjeux économiques et épistémologiques qui poussent ce « paon » de la recherche à utiliser, voire à créer, de telles filières embryonnaires ? Les vapeurs du marché et les promesses d'élixirs miracles ont-elles dopé nos sociétés au point de réduire notre commune fragilité embryonnaire en marchandise, tout en faisant l'impasse sur les impacts psychiques, relationnels et sociaux d'une telle fuite en avant ? Comment croire que de telles mutations du *continuum* humain seront sans effets sur nos rapports aux tout petits, sur nos liens les plus intimes nous unissant « à-ces-peine-conçus » et à ces « non-encore-nés » ? Toutes les cultures savent pourtant à quel point le sort réservé aux deux passages clés de l'existence, à savoir l'émergence de l'avant-vie naissante et le crépuscule mortel de l'après-vie, structurent et habitent tous nos rapports aux autres et au monde. Toutes les sociétés savent également que la liberté doit être à la mesure de la responsabilité. Comment alors nier que la mise en pièces de nos embryons pour un éventuel surplus de vie des uns, et dans le mépris de l'émergence d'autres vies, accélérera d'autres formes de réification et de morcellement, et clivera davantage encore la maternité du féminin maternel ? Pourquoi traiter ainsi la chair de nos amours comme des surplus, éventuellement comme des rebus de laboratoire ? Pourquoi s'engouffrer dans un tel mouvement de désymbolisation et courir ainsi, au mépris de nous-mêmes, un tel risque culturel et anthropologique ?

### Comment en est-on arrivé là ?

Le clonage a d'abord été qualifié de pure science-fiction. À la stupéfaction qui a accueilli le clonage de Dolly ont succédé les considéra-

---

20. S. Payeur, « Cellules souches : des cellules à tout faire », *Découvrir*, vol. 23, n° 5, septembre-octobre 2002, p. 62-65.

tions technicistes et consuméristes centrées sur l'inefficacité et les risques qui invitaient aux solutions de rechange et aux reports d'échéances. Paradoxalement, les promoteurs ont répondu à ces critiques en pressant le pas pour être plus performants et plus convaincants.

Il est vrai que depuis plus de vingt ans, nous avons constamment été placés devant les faits accomplis, sans disposer du moindre dispositif démocratique d'évaluation scientifique et sociale permettant de juger et jauger le bien-fondé et la pertinence de ces développements. Quant aux discours éthiques sur les technologies de reproduction, discours souvent aussi vertueux qu'inopérants, ils se sont contentés d'évoquer la dignité humaine des embryons<sup>21</sup>, même une fois réduits en bouillie de laboratoire !

En fait, les principaux dispositifs éthiques ont non seulement ignoré les réalités de l'expérimentation physique, psychologique et intergénérationnelle — bafouant de fait les principaux articles du code de Nuremberg, socle de l'éthique biomédicale contemporaine — mais ils ont allègrement contourné les autres dispositifs d'évaluation et de débat scientifique et social, y compris les dispositifs juridiques<sup>22</sup>. L'essentiel de la réflexion éthique a porté sur les modalités de gestion des corps et des gamètes, et a utilisé le tour de passe-passe du consentement dit « éclairé » pour transférer toute responsabilité de l'expérimentateur vers l'expérimenté, condamnant au passage quelques pratiques sociales marginales qui risquaient de discréditer la médecine de la reproduction<sup>23</sup>.

---

21. R. Baraldi, *Réflexion sur des formes inédites de violence d'emprise dans les technosciences du vivant : le cas de l'embryon humain*, thèse de doctorat, sociologie, université du Québec à Montréal, 2000.

22. L. Vandelac, « Pour une analyse critique des dispositifs d'évaluation scientifique, éthique et sociale des technologies de reproduction », *Ruptures*, vol. 2, n° 1, 1995, p. 74-101 ; « La famille reconstituée par la biologie : des flous du droit au droit floué ? », *Revue juridique Thémis*, vol. 33, n° 2, 1999, p. 372-401. Ces instances éthiques ont occulté les enjeux technoeconomiques, esquivé les questions d'expérimentation physique et psychique et ignoré les exigences d'évaluation scientifiques et sociales des nouvelles technologies du vivant. Comment pourrait-on espérer, dans le cas du clonage, que ces mêmes instances éthiques, centrées sur une approche de gestion et de légitimation, manifestent un quelconque sursaut de clairvoyance ?

23. À quelques jours d'intervalle dans la presse française, on pouvait lire l'indignation de membres du Comité national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé condamnant les grossesses postménopauses de mamans mamies

Ces dispositifs éthiques, souvent orchestrés par ceux qui en sont juges et parties, ont tenté de rassurer le public en détournant son attention vers certaines dérives sociales. Ils ont ainsi contribué à écarter les dispositifs d'analyse, d'évaluation et de contrôle propres à l'expérimentation sur les sujets humains et à l'usage courant de technologies médicales. Ils ont en outre aidé à occulter les enjeux économiques de la recherche et ont mis en sourdine la transformation d'une partie de la médecine en fabrique de vivants aux accents mercantiles et eugénistes.

Ainsi, paradoxalement, cette transformation de la procréation en reproduction du vivant, qui signe notre sortie en douce de l'espèce humaine, a été accompagnée, et ce n'est pas anodin, par une certaine musique éthique... C'est pourquoi il importe d'opposer à la superficialité de ces discours de légitimation dits éthiques, la profondeur et l'acuité d'un travail de critique épistémologique et d'analyse sociohistorique des technosciences du vivant, mettant en évidence, notamment, les représentations et les enjeux de la sexualité, des rapports entre les sexes et des transformations du corps, de même que les questions centrales de l'identité, de l'altérité, des origines et de la transmission<sup>24</sup>. Quant au clonage proprement dit, il faut retracer la genèse de ce fantasme de dédoublement narcissique ainsi que les prémisses et les dispositifs de l'actuel remodelage généralisé du vivant, dont le clonage n'est qu'un des dispositifs opératoires. Cela est d'autant plus vital que le sentiment diffus et quasi indicible d'abandon qui accompagne ces mutations témoigne d'un mouvement de civilisation beaucoup plus profond encore.

Les technosciences du vivant prétendent posséder les moyens de réécrire l'ordre du vivant, humains inclus, en fonction des logiques physico-mathématiques, cybernétiques et techno-économiques<sup>25</sup>.

---

pour avoir conçu vieilles, alors qu'ils jugeaient au même moment l'insémination post mortem acceptable! Comme quoi mieux vaut un père mort qu'une vieille mère! Voir L. Vandelac, R. Baraldi, É. Fortin, « La reproduction médiatiquement assistée », art. cité, p. 1 et 36.

24. L. Vandelac, « L'éthique de la parole donnée : condition de l'engendrement des êtres et du savoir », dans C. Saint-Germain et A. Da Silva (dir.), *L'éthique de la parole donnée*, Québec, MNH, 1998, p. 55-75.

25. M. Tibon-Cornillot, *Les corps transfigurés : imaginaire du vivant et mécanisation de la biologie*, Paris, Seuil, 1992.

Comme si les possibilités d'accomplissement technique en justifiaient la réalisation en nous propulsant vers une vertigineuse fuite en avant. Nous voilà donc au seuil de nous-mêmes, à tenter paradoxalement de rattraper les moyens techniques qui nous doublent, en doublant leurs capacités de maîtrise, voire en nous invitant à nous doubler nous-mêmes, en clones ou en cyborgs...

Or, ces prétendues avancées techniques ne sont-elles pas des mirages nous conduisant vers de redoutables régressions ? Pour le sociologue Jean Baudrillard, le clonage serait un véritable cancer social puisqu'il s'agit « de mettre au point la formule idéale de l'espèce pour n'avoir plus qu'à la reproduire [ ... ]. Le code génétique se substituant au père et à la mère devient la véritable matrice universelle, l'individu n'étant plus que la métastase cancéreuse de sa formule de base<sup>26</sup>. » Tout aussi acerbe, le biologiste Jacques Testart estime pour sa part que le clonage d'êtres humains signe « l'achèvement d'un retour sur l'évolution<sup>27</sup> » ...

En fait, le clonage est la métaphore vivante de notre absorption par le monde marchandise des technosciences du vivant avec lequel, désormais, nous commençons à faire corps, un corps lui-même en mutation. Il boucle ainsi la boucle d'une certaine conception des sciences occidentales, marquées notamment, souligne Tibon Cornillot<sup>28</sup>, par le réductionnisme de la méthode scientifique, par l'imposition du modèle physico-mathématique, par l'assimilation de la matière et du vivant et par leur décomposition en éléments simples fondamentaux : éléments chimiques, atomes et gènes. Soumis à ce réductionnisme, nous sommes devenus les objets du processus d'agencement des lois du vivant, autorisant sa recombinaison en structures complexes et ouvrant sur d'innombrables combinaisons, comme si nous en étions réduits au rôle de simples supports d'information à agencer ou à dupliquer...

À travers ce remodelage généralisé du vivant, allant des OGM (organismes génétiquement modifiés) à ceux que nous décrivons

---

26. J. Baudrillard, dans J. Testart, *Des hommes probables. De la procréation aléatoire à la reproduction normative*, Paris, Seuil, 1999, p. 81.

27. *Ibid.*

28. M. Tibon-Cornillot, *op. cit.*

peut-être bientôt comme des IGM (individus génétiquement modifiés), en passant par les clones embryons et les animaux et végétaux transgéniques à visées alimentaires, pharmaceutiques et industrielles, nous devenons, en fait, les objets, les vecteurs et les consommateurs d'un procès inégalé de réification et de désymbolisation.

Pour saisir les ressorts de ce bricolage génétique du vivant, dont le clonage — photocopie à l'infini — est un outil essentiel, il nous faut déconstruire certaines de nos catégories de pensée. Démontrer tout d'abord les enjeux économiques et sociopolitiques sous-jacents, mais également analyser les pièges des discours de nature, par opposition aux « discours de vérité » de la science. Interroger aussi l'interdit d'interdire qui pulvérise le sens même du lien et de la limite<sup>29</sup>. Si d'aucuns, friands de la fuite en avant, ont déjà évoqué la fin de l'histoire ou l'idée d'un parc humain<sup>30</sup>, plusieurs ont souligné l'urgence de redonner à l'éthique sa dimension politique et à l'intellectuel son rôle dans la cité<sup>31</sup>. D'autres, encore, ont mis en évidence les obstacles à la démocratisation de la science que certains voudraient lever par une nouvelle écologie politique ou, plus profondément, par une refondation du monde<sup>32</sup>.

Bref, quand une société s'apprête, au nom de ses prétentions au progrès, à troquer la procréation sexuelle et sexuée contre cette régression qu'est la prolifération de l'amibe; quand une société commence, dans une relative indifférence, à disloquer la généalogie et la parentalité, au point d'emmêler l'ordre des sexes et des géné-

---

29. A.-M. De Vilaine, « Sortir de l'histoire », dans *Maternité en mouvement, les femmes, la reproduction et les hommes de science*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1986. Également C. Labrusse-Riou, « Les implications juridiques de la génétique », *Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger*, 1989, p. 1369; F. Ost, *La nature hors la loi : l'écologie à l'épreuve du droit*, Paris, La Découverte, 1995.

30. F. Fukuyama, « La post-humanité est pour demain », *Le Monde des débats*, juillet-août 1999, p. 20; et P. Sloterdijk, *Règles pour le parc humain*, Paris, Mille et une nuits, 1999.

31. C. Castoriadis, *La montée de l'insignifiance*, Paris, Seuil, 1996. P. Bourdieu, *Interventions, 1961-2002. Science sociale et action politique*, Paris et Montréal, Contre feux et Agone, 2002.

32. B. Latour, *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La Découverte, 1999; et J.-C. Guillebaud, *La refondation du monde*, Paris, Seuil, 2001.

rations pour les faire bégayer à l'infini ; quand une société laisse des chercheurs, voire des charlatans, tenter de substituer le bouturage à l'engendrement, fissurant ainsi dans l'imaginaire et dans la chair les alliances entre les sexes et les générations, creuset même de toute altérité ; quand une société, enfin, ferme les yeux sur l'emprise économique, les pulsions épistémophiliques et les enjeux socioprofessionnels visant à modifier le sens même de la conception des êtres et de l'espèce, n'est-ce pas, comme le souligne Monette Vacquin, un symptôme de folie ?

Reprenant avec finesse, la genèse du mythe de Frankenstein, roman écrit par Mary Shelley, âgée de dix-huit ans et alors immergée dans un imbroglio relationnel avec Byron et Shelley, Monette Vacquin écrit : « Elle savait que le monstre était dans l'accomplissement de la toute-puissance du désir et écrivait Frankenstein comme une pathétique supplique. Sa prophétie avait une double dimension, singulière et universelle [ ... ] "Arrête, nous générons un monstre", disait-elle à Shelley, à sa postérité, à qui pourrait l'entendre. Elle savait que l'illimité les submergerait tous [ ... ]. Comme Mary avait dû écouter les conversations passionnées de Shelley et de Byron ! [ ... ] Comme elle les avait regardé vivre ! Rien ne les arrêterait. Ce qu'ils désiraient, ils le feraient. La raison deviendrait rationalisation, cet alibi suprême du désir, sans qu'eux-mêmes s'en aperçoivent [ ... ]. Savaient-ils que la confusion des rôles sème la désolation, la folie ou la mort, que l'absence de séparation des identités fait déferler le désespoir ou la violence, que les identités elles-mêmes ne sont pas données à l'homme, mais que le langage qui nomme les différences les constitue, alors que les actes qui les abolissent les défont<sup>33</sup> ? »

---

33. M. Vaquin, *Frankenstein ou les délires de la raison*, Paris, François Bourin, 1989, p. 154-155.